

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-huit avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

M. Sébastien ARROUËT, Président du CCAS  
M. Damien LE ROUX, Vice-président du CCAS  
Mme Emmanuelle BETY, Vice-présidente déléguée du CCAS  
Mme Stéphanie LEFEBVRE, membre élu  
Mme Valérie DREYFUS, membre élu  
Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, membre élu  
Mme Marie-Agnès RAHAL, membre nommé  
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé  
Mme Aliette BERTHELOT, membre nommé  
Mme Nathalie ENET, membre nommé  
M. Jean-Michel LAIR, membre nommé  
M. Philippe DE RIVE, membre nommé

Nombre de membres  
En exercice :13  
Présents :12  
Votants :13

**Assistaient également à la réunion :**

Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale  
Mme Loeva GRIMAUD, responsable du service senior et santé

**Absente ayant donné pouvoir :**

Mme Charline TANGUY, membre élu, conseillère subdéléguée au bien-vieillir donne procuration à Mme LEFEBVRE

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DCA2026M05N07-R1/227

## 07. Désignation d'un représentant du CCAS au sein de l'UDCCAS 44

### Exposé

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Loire-Atlantique (UDCCAS 44) est une association d'élus, créée en 2002, qui regroupe les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) de Loire-Atlantique. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et est liée à l'UNCCAS (Union nationale des CCAS) par une charte associative.

En 2025, l'UDCCAS comptait plus de 130 communes adhérentes et 2 communautés de communes, soit **plus de 92 % de la population de Loire-Atlantique**. Elle couvre des communes rurales, urbaines, littorales et périurbaines, en s'adaptant aux réalités territoriales de chacune.

L'UDCCAS 44 est un réseau départemental de **coordination, d'information, de représentation et d'appui technique au service des CCAS et CIAS**. Elle a notamment pour objet :

- De représenter les CCAS de Loire-Atlantique auprès des institutions (Département, services de l'Etat etc.).
- De favoriser les échanges de pratiques et d'accompagner les élus et les professionnels (formations, groupes de travail, base documentaire, conseils juridiques etc.)
- De contribuer au débat public.

L'adhésion à l'UDCCAS est automatique dès lors que les CCAS sont membres de l'UNCCAS. Une cotisation solidaire complémentaire permet de bénéficier des services de l'UDCCAS.

L'adhésion d'un représentant du CCAS d'Orvault permet :

- De participer aux Assemblées générales de l'UDCCAS ;
- De prendre part aux votes du réseau départemental ;
- De rester informé et connecté aux actualités sociales locales ;
- D'accéder à des outils et appuis ;

Toute personne membre du Conseil d'administration peut être désignée.

## Décision

Le Conseil d'administration du CCAS décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Damien LE ROUX comme représentant du CCAS d'Orvault auprès de l'UDCCAS 44.
- **D'AUTORISER** Monsieur Damien LE ROUX à participer aux Assemblées générales, à prendre part aux travaux du réseau, à exercer le droit de vote au nom du CCAS d'Orvault dans les instances de l'UDCCAS 44 et à candidater aux instances de gouvernance de l'UDCCAS 44.

Monsieur LE ROUX précise l'esprit d'ouverture dans lequel il s'inscrit et indique que des administrateurs du Conseil d'administration pourront participer à des groupes de travail organisés par l'UDCCAS 44 s'ils le souhaitent.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 07 MAI 2026

Extrait certifié conforme

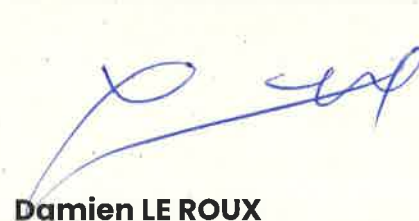
Orvault, le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance

  
 Ulrich BREHERET



Le Vice-Président du CCAS

  
 Damien LE ROUX

0905 AM EDT

